



PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

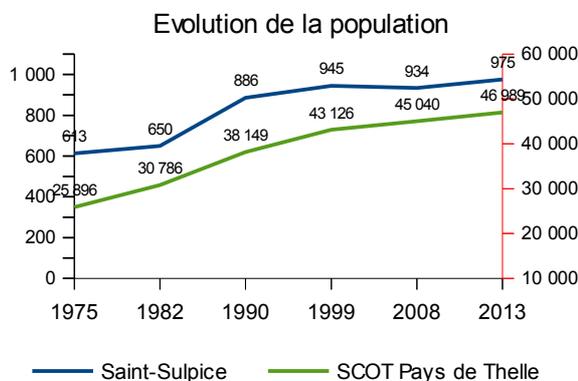
Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

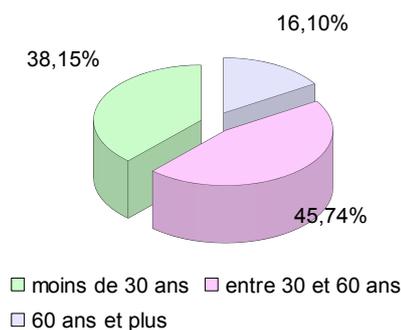
- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

### Croissance démographique

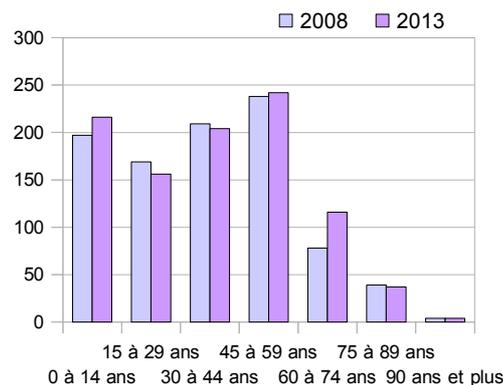
En 2013, la commune de Saint-Sulpice comptait 975 habitants. La population a augmenté de 54,16 % entre 1975 et 1999 (soit 332 habitants de plus) puis a chuté de 1,16 entre 1999 et 2008 (soit 11 habitants de moins) pour remonter de 4,39 % (soit 41 habitants de plus) jusqu'en 2013. Le taux de variation annuel moyen entre 2008 et 2013 est de 0,9 % : il est le fait d'un mouvement naturel positif de 0,8 % et d'un solde migratoire positif de 0,1 %.



Dans la commune de Saint-Sulpice, la répartition de la population en 2013 est la suivante :



### La pyramide des âges



LE LOGEMENT

## Composition du parc de logement

Le parc de logements de la commune de Saint-Sulpice se compose de :

	2013	2011	2008	1999	1990	1982
<b>Nombre total de logements</b>	396	388	377	363	343	292
Résidences principales	361	348	335	310	275	240
Résidences secondaires et logements occasionnels	20	23	29	41	54	48
Logements vacants	15	17	13	12	14	4

## Taille moyenne des ménages

	2013	2011	1999	1990	1982
<b>Taux d'occupation</b>	2,70	2,70	3,05	3,22	2,71

## Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

**Au final, le maintien théorique de l'effectif de population actuel (point mort) est assuré et engendre même un excédent de 2 logements.**

**En réalité, la création de 13 nouveaux logements entre 2008 et 2013 suffit à absorber le point mort et laisse un excédent de 15 logements.**

## Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2013, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>IdC</b>	4,1	0	2,05	1,03	2,05	1,03	1,03	3,08	0	6,15

Cet indice s'élève donc en moyenne à 2,05, ce qui est un taux faible pour la période 2004-2013 **et qui traduit un renouvellement du parc de logements insuffisant.**

## Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales en 2013 (*entre parenthèses la comparaison avec le bassin d'habitat*) :

- 99,5 % sont des maisons et 0,5 % des appartements (82,8 % et 17,2 %) ;
- 86,4 % sont occupées par leurs propriétaires (73,2 %) ;
- 11,1 % sont locataires (25 %) ;
- 2,5 % sont logés gratuitement (1,8 %) ;

- 85 % de locataires du parc privé (55,6%) ;
- 15 % de locataires du parc public (44,4%) ;
  
- 94,7 % sont des logements de trois pièces et plus (89,8 %) ;
  
- 96,7 % sont classées « tout confort », car équipées d'une salle de bains/douche  
douche (97,3 %) ;
  
- 37,1 % ont été construites avant 1946 (28 %) ; 3,9 % entre 1991 et 2008  
(6,1 %).